



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°312 DU 4 AU 10 AVRIL 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 12 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 2 victimes de VSBG, 2 personnes enlevées et 7 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 8 mineurs tués et 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des admi-

nistratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des cas de faits sécuritaires, de la justice et de la gouvernance ont été relevés dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES TUERIES D'ENFANTS.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>5</i>
<i>I.4. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>5</i>
<i>II. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>6</i>
<i>III. CONCLUSION.....</i>	<i>8</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNIDH	: <i>Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
EUSEBU	: <i>Eglise Unie du Saint Esprit du Burundi</i>
ONG	: <i>Organisation Non Gouvernementale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Songa, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 avril 2022 indique qu'en date du 3 avril 2022, sur la colline Ndago, commune Songa, province Bururi, un nommé Macumi a été tué décapité lors d'une embuscade tendue par des gens non identifiés.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Songa, province Bururi

En date du 4 avril 2022, vers 8 heures, sur la colline Rutundwe, commune Songa, province Bururi, un corps sans vie de Gilbert Nishimwe, âgé de 38 ans, chômeur et membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé à 300 mètres de sa maison. Selon des sources sur place, le cadavre présentait des traces sur le visage et beaucoup de sang au niveau de la bouche et du nez.

I.1.2. DES TUERIES D'ENFANTS

Huit nouveau-nés morts en commune et province Kirundo

En dates du 7 et 8 avril 2022, à l'hôpital de Kirundo, en province Kirundo, huit nouveaux nés-prématurés sont morts suite à un non approvisionnement en carburant d'un groupe électrogène. Selon des sources sur place, en date du 7 avril 2022, deux nouveau-nés sont morts et en date du 8 avril 2022, six autres nouveau-nés sont morts dans la nuit. Selon les mêmes

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 4 avril 2022, vers 7 heures, sur la 8^{ème} transversale, colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, trois voleurs ont troué le mur d'une maison et

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 8 avril 2022, sur la colline Murambi, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge, le corps sans vie de Ferdinand Kabura, âgé de 32 ans, originaire de la zone Gasanda, commune et province Bururi, a été retrouvé étranglé. Selon des sources sur place, à côté du corps de la victime il y avait des restes de ses habits et de son téléphone montrant qu'ils avaient été brûlés. Selon les mêmes sources, cet homme avait été porté disparu, en date du 5 avril 2022.

Une personne tuée en commune Songa, province Bururi

Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Songa, province Bururi

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

sources, l'hôpital a un groupe électrogène mais la province Kirundo venait de passer 15 jours sans être approvisionné en gasoil alors que ce groupe électrogène n'utilise que ce dernier.

La Ligue Iteka observe que ces enfants sont morts par négligence des autorités de l'hôpital et demande de mener des enquêtes approfondies afin de punir les responsables et de rétablir dans leurs droits les familles ayant perdu les leurs.

quand le premier est entré dans la maison pour voler, le chef de famille s'est défendu et a grièvement blessé l'un de ce voleur à la machette au niveau de la tête et les deux autres ont pris le large. Selon les mêmes sources, celui qui a été blessé est sorti mais il est mort à côté de cette maison juste après. Selon les mêmes sources, la victime n'avait aucune pièce d'identité.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Rango province Kayanza pour des raisons d'enquêtes.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 avril 2022 indique qu'en date du 22 mars 2022, vers 14 heures, sur la sous-colline et colline Nyabitwe, commune Rango, province Kayanza, F.N., âgée de 9 ans, écolière en 3^{ème} année à l'ECO-FO Kabuye, a été violée par Egide, âgé de 16 ans, écolier en 6^{ème} année à cette même école. Selon des sources sur place, l'auteur du viol a croisé la victime dans les marais de la sous-colline Nyabitwe en train de chercher de l'herbe fourragère. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour l'expertise médicale et bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot du poste de police Rango

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 avril 2022, indique qu'en date du 15 mars 2022, vers 3 heures, sur la colline Gitwenge, commune Gatara province Kayanza, Diane Nizigiyimana âgée de 32 ans, a été battue par son mari Emmanuel Hakizimana, commerçant, âgé de 42 ans et lui a fracturé le bras gauche. Selon des sources sur place, le mari entretient des relations de concubinage avec une autre femme de cette localité. Selon les mêmes sources, le présumé auteur n'a pas été inquiété malgré les violences physiques qu'il a infligé à sa femme.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNDD-FDD enlevée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 6 avril 2022 indique qu'en date du 6 septembre 2021, au bar Calvados, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Christian Ndzizeye, connu sous le sobriquet de BALEZ, commerçant membre du parti CNDD-FDD, natif de la commune Bwambarangwe, province Kirundo, a été enlevé par des hommes en tenue militaire et a été conduit dans un lieu inconnu. Selon des sources sur place, la victime soumissionnait des marchés publics. La famille l'a cherché partout mais en vain.

Un membre du parti CNL enlevé en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 7 avril 2022 indique qu'en date du 14 novembre 2021, au chef-lieu de la commune et province Muyinga, Philbert Ndinduruvugo, chef du parti CNL en zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga a été enlevé par des agents du SNR. Selon des sources sur place, il répondait à un appel de Romuald Ndayikengurutse, agent du SNR dans cette localité. Selon les mêmes sources, il n'est pas revenu et la famille a cherché dans tous les cachots mais en vain.

Cinq personnes enlevées en province Cankuzo¹

Du 31 mars au 1^{er} avril 2022, au chef-lieu de la commune et province Cankuzo, Anatole Hakizimana, Norbert Hatungimana, Shadrack Sibomana, Norbert Gasugumwa et Jean Claude ont été arrêtés par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR qui les a conduits chez lui avant de les reconduire vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, Anatole Hakizimana, chef de l'équipe de City Security, affecté à l'ONG World Vision à Cankuzo, résidant au quartier Ndava, centre urbain de Cankuzo, natif de la colline Ramba, commune Gisagara de la même province, a été arrêté à son poste d'attache, en date du 31 mars 2022. Trois autres ont été arrêtés chez eux, au quartier Ndava, le lendemain, en date du 1^{er} avril 2022 dont Norbert Hatungimana et Norbert Gasugumwa. Un cinquième a été arrêté quand il amenait des habits à Anatole qui était détenu au cachot en portant l'uniforme de service. Par après, ils ont été conduits vers une destination inconnue et ils ont été accusés d'appartenir à un parti politique illégal qui n'a pas été précisé.

¹Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire no 311. Parmi les cinq personnes enlevées, quatre ont été retrouvées au cachot du SNR au chef-lieu de la province Cankuzo et ont été libérées en date du 4 avril 2022 mais Anatole Hakizimana n'est pas encore retrouvé.

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mugina, province Cibitoke²

En date du 30 mars 2022, vers 16 heures, sur la colline Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, Marc Niyonahabonye a été enlevé par des agents du SNR à bord d'un véhicule d'Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR à Cibitoke. Selon des sources sur place, ce véhicule était garé au chef-lieu de cette commune et après dix minutes, la population a vu des membres de la milice Imbonerakure qui emmenaient Marc et l'ont embarqué dans ce véhicule qui est aussitôt parti à toute allure. Selon les mêmes sources, Marc Niyonahabonye a été accusé d'espionnage et il avait quitté le parti CNL, il y avait trois mois pour adhérer au parti CNDD-FDD. Sa famille l'a cherché dans tous les cachots de la province Cibitoke mais en vain.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune Songa, province Bururi

En date du 7 avril 2022, au chef-lieu de la commune Songa, province Bururi, Samson Vyuzura, préfet de discipline au Lycée communal de Ruvumvu a été arrêté par la police puis conduit au cachot de la police de cette même commune. Selon des sources sur place, la victime est soupçonnée de complicité de vol d'un cahier des points de suivi de l'éducation des élèves. Selon les mêmes sources, suite au vol de ce cahier, la proclamation des résultats du deuxième trimestre au même Lycée prévue en date du 8 avril 2022 n'a pas eu lieu. Selon les mêmes sources, un mauvais climat règne entre Rénovat Ndayizeye, directeur de cette école et une partie de son personnel dont Samson Vyuzura pour avoir dénoncé le mon-

1.4. DE LA JUSTICE

Un OPJ arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 avril 2022 indique que depuis le 24 mars 2022, OPJ Clément Ndikumana, agent du service judiciaire du commissariat de police de Nyanza lac a été arrêté par des policiers sur l'ordre du Procureur de

Une personne enlevée en commune Bisoro, province Mwaro³

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 novembre 2021 indique qu'en date du 2 novembre 2021, sur la colline Mashunzi, commune Bisoro, province Mwaro, Félicien Ruhara, agronome travaillant à l'usine théicole PROTHEM, a été arrêté par des agents du SNR à son domicile. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé à un vol à main armée qui a eu lieu en commune Mugamba où un véhicule avait été brûlé. Selon des sources sur place, sa famille l'a cherché partout mais en vain.

nayage des points à ce Lycée communal de Ruvumvu.

Six personnes arrêtées en commune Kibago, province Makamba

En date du 9 avril 2022, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, six personnes dont un chef de ménage et son épouse ayant un bébé de moins d'une année, ont été arrêtés par le commissaire provincial accompagné par le responsable du SNR en province Makamba et des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été détenus au cachot du commissariat communal de police à Makamba. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de participer aux mouvements armés.

Makamba. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir collecté 1 500 000 fbu auprès de 10 fidèles de l'Eglise EUSEBU. Selon les mêmes sources, ces fidèles avaient été arrêtés par la police et des agents du SNR, en date du 13 mars 2022 et détenus au cachot dans la période du 13 au 22 mars 2022.

²Le cas a été rapporté au bulletin no 311 comme personne enlevé. En date du 2 avril 2022, Marc Niyonahabonye a été retrouvé dans l'un de cachot du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi.

³Ce cas a été rapporté dans le bulletin n° 292. Son nom est Jean Claude Ruharamagara au lieu de Ruhara Félicien. Il a été retrouvé emprisonné au cachot du SNR en mairie de Bujumbura.

II. DE LA GOUVERNANCE

Une réunion de la CNIDH et de l'administration en province Karuzi

En date du 7 avril 2022, dans la salle provinciale, une réunion a été organisée par la CNIDH dans la province Karuzi en collaboration avec l'administration provinciale dans le but de renvoyer les déplacés de la crise de 1993 des camps des déplacés de Buhiga et Kigoma de Karuzi. Selon des sources sur place, au cours de cette réunion, quelques représentants des déplacés de ces deux camps étaient invités où ils étaient exhortés d'aller convaincre les autres déplacés de retourner sur leurs collines d'origine. Selon les mêmes sources, dans son intervention, le gouverneur de la province Karuzi, Calinie Mbarushimana a insulté et grondé les représentants des déplacés et leur a indiqué qu'ils ont été intoxiqués par le gouvernement tutsi qu'ils ne pourront pas retourner chez eux vivre avec les hutu. La réunion a été clôturée par des recommandations à savoir la sensibilisation auprès des déplacés pour les convaincre à retourner sur leurs collines et libérer les propriétés de l'état. Mais de leur côté, les représentants de ces déplacés ont refusé, arguant que les camps sont devenus des quartiers de la paix car toutes les ethnies y résident sans distinction.

Hausse des prix des denrées alimentaires et des services au Burundi

Depuis le mois de janvier 2022 jusqu'au 10 avril 2022, les prix des denrées alimentaires et des services n'ont cessé d'augmenter dans toutes les provinces du pays. A titre illustratif, en province de Ruyigi, un tas de de patate douce et de manioc qui coûtait forfaitairement 1000 Fbu au mois de février 2022 coûte au mois d'avril 2000 fbu soit une augmentation de 100%. Le prix d'un kilogramme de viande qui était de 9000 fbu à l'abattoir varie entre 10 000 fbu et 11 000 fbu, dans cette même province.

En province Rutana, un kilogramme de riz qui s'achetait à 2500 fbu s'achète à 3200 fbu. Au niveau du transport, le coût d'un ticket Rutana-Gitega qui était de 6000 fbu est monté à 10000 fbu.

En province Karuzi, les prix de transport ont été aussi revus à la hausse par les transporteurs. Ainsi, le prix de transport Karuzi-Gitega qui était à 7.000 fbu est revenu à 10.000 fbu pour le même trajet tandis que le prix de transport Karuzi-Muyinga qui

était à 3 000 fbu est monté à 5 000 fbu. En outre, la province Karuzi qui avait une seule station-service à Buhiga vient de passer 2 mois sans carburant alors qu'elle était approvisionnée à raison de 7.000 litres sur une période de deux semaines.

En province Cibitoke, les prix de transport et des denrées alimentaires ont été doublés voire plus. Ainsi, au niveau du transport, le prix d'un ticket Bujumbura- Rugombo est passé de 4 000 fbu à 10 000 fbu. La même situation s'observe également pour les déplacements à l'intérieur des communes de cette province. Par exemple, le prix de transport Rugombo-Mabayi est passé de 4000 fbu à 7000 fbu; Rugombo-Mugina, de 1500 fbu à 3000 fbu tandis que celui de Rugombo-Bukinanyana qui était de 7000 fbu est monté à 14000 fbu. Au niveau des denrées alimentaires, les prix ont sensiblement grimpé jusqu'à 40%. Par exemple, le prix du haricot de première qualité et deuxième qualité en provenance de Ngozi et Kirundo qui était respectivement de 1500 fbu et 2000 fbu est grimpé respectivement à 1900 fbu et 2500 fbu. Le prix du kg du riz quant à lui est passé de 1800 fbu à 2600 fbu alors que la même quantité de farine de manioc s'achète actuellement à 1500 fbu au moment où le kg était vendu à 1000 fbu.

Cette situation a essentiellement pour cause la hausse des prix du carburant malgré qu'au début de cette année 2022, le Ministère ayant le Commerce dans ses attributions avait revu à la hausse les prix du produit dans le cadre de faire face aux conséquences de pénurie du carburant dont les prix de transport étaient exorbitants.

Fixation des prix d'exploitation des marais en commune Mishiha, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2022 indique qu'en date du 1^{er} avril 2022, le droit d'exploitation des marais par leurs propriétaires est désormais payant depuis le 4 au 23 avril 2022. Cette décision a été annoncée par Frédéric Nzoyisaba, Administrateur communal de Mishiha, en province Cankuzo qui a sorti un communiqué appelant les exploitants des marais se trouvant dans sa commune de payer de l'argent suivant les mesures de chaque partie cultivable et par personne. Selon ce communiqué, l'exploitant d'une superficie d'un marais cultivable ayant 30 mètres sur 20

mètres payera 2 000 fbu si elle est bien entretenue de façon modèle tandis que le propriétaire d'un lopin de marais de même mesure va payer 1000 fbu si ce lopin n'est pas bien entretenu.

Des propriétaires des parcelles sommés de fournir des documents à l'autorité en province Rumonge

En date du 6 avril 2022, le Gouverneur de la province Rumonge, Consolateur Nitunga a indiqué que toutes les parcelles sises près du bureau provincial en construction à Rumonge doivent être aménagées de façon moderne endéans 6 mois. Il a menacé en disant que le bureau provincial ne peut pas être entouré des broussailles et des maisons abandonnées et que la loi sera appliquée après l'expiration de ce délai. Cette décision concerne également toutes les maisons non modernisées de la ville de Rumonge à commencer par celles du quartier Swahili afin de faire de Rumonge une ville moderne. Ainsi, les propriétaires de ces parcelles dont ceux autour du port commercial de Rumonge ont été demandés de fournir au cabinet du Gouverneur des documents attestant qu'ils sont les vrais propriétaires.

Cette décision est tombée après celle annoncée par l'administrateur de la commune Muha, en Mairie de Bujumbura qui donnait un ultimatum de trois jours aux propriétaires des parcelles de sa commune.

De l'expropriation des stands au marché de Makamba

Les commerçants du marché du chef-lieu de la commune Makamba protestent une mesure d'expro-

priation prise par le conseil communal Makamba dans ce marché. Lors d'une réunion du 1^{er} avril 2022, ce conseil communal a décidé de retirer le contrat aux premiers acquéreurs pour les distribuer aux commerçants qui y exercent actuellement comme l'a indiqué Léonard Nishimwe, Conseiller chargé du Développement de la Commune Makamba. Cette décision qui avait été prise le 25 mars 2022 a été contestée par les commerçants qui participaient à cette réunion. Ils ont expliqué que certains commerçants ont payé plus de 3 stands sur l'injonction de la commune au moment où ils ne disposaient pas des frais exigés pour démarrer les activités de construction. Ils ont accusé les conseillers communaux présents dans la salle que chaque fois qu'un nouveau conseil communal est élu, ses membres essayent de s'attribuer des stands dans ce marché. Certains commerçants disent qu'ils ont abandonné leurs projets afin de payer 4 stands et cela sur demande de l'administration de la même commune. Ces commerçants dénoncent la décision dudit conseil qui veut les chasser des stands après qu'ils ont payé leur argent. Léonard Nishimwe, a précisé que cette décision doit être exécutée immédiatement. Cette décision a été prise en date du 1^{er} avril 2022 après que les commerçants dudit marché avaient arrêté leurs activités pour contester le paiement des taxes annuelles fixées par l'administration de la commune Makamba au début du mois de mars 2022.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.